



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY

Le 09 Juin 2020

Présents : Jacques BARDIOT, Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Bernard DAMOISEAU, Pierre-Marie DELANOY, Marie-Paule DUBREUIL, Lara DUPLAIX, Jessica GILLET, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Carine LAPLAINE, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURET, Françoise TULARS.

Absents : David GUILLAUME.

a) Clôture du budget Assainissement au 31/12/2019 :

Depuis le 1^{er} Janvier 2020 la compétence assainissement collectif a été transférée au S.E.A Nord Rive Droite du Cher, Mr le maire propose donc de clôturer le budget assainissement.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la clôture du budget Assainissement au 31/12/2019.

b) Reprise des résultats du budget assainissement dans le budget communal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ASSAINISSEMENT	23 569.73	13 293.42
COMMUNE	462 449.56	56 070.64
REPRISE	486 019.29	69 364.06

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide la reprise des résultats du budget assainissement dans le budget communal.

c) Indemnités des Maires et Adjointes :

M. le Maire propose que les élus bénéficiaires d'indemnités de fonction perçoivent ces dernières au taux maximal soit:

- Pour le Maire : 1 567.43 € Brut

- Pour les Adjointes et le Maire délégué de Vitray : 416.17 € Brut

Il est précisé que l'indemnité de fonction de Maire délégué de Meaulne n'est pas cumulable avec celle de Maire de Meaulne - Vitray.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le taux maximal pour les indemnités des élus.

d) Délégations du conseil municipal au Maire ou à son suppléant :

M. le Maire propose que le conseil municipal lui délègue, pour la durée de son mandat, les compétences suivantes :

- ❖ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- ❖ Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
- ❖ De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ❖ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- ❖ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, délègue les compétences ci-dessus énumérées à Monsieur le Maire ou à son suppléant.

e) Vote des taux des deux taxes (TF et TFNB) :

Du fait de la réforme de la fiscalité locale, dès 2020, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019

M. le Maire propose de reconduire les taux 2019 de la taxe foncière (bâti) et de la taxe foncière (non bâti) soit :

	Meaulne-Vitray : (taux moyen pondéré)
Taxe foncière bâti	6.73 %
Taxe foncière non bâti	20.33 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conserver les mêmes taux.

f) Vote des budgets primitifs 2020 : Cheval Blanc, Chaufferie et Commune :

Budget Primitif 2020 Cheval Blanc (voté à l'unanimité) : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 41 142.71 € en fonctionnement et à la somme de 38 579.05 € en investissement.

Budget Primitif 2020 Chaufferie : (voté à l'unanimité) : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 67 527.21 € en fonctionnement et à la somme de 54 754.45 € en investissement.

Budget Primitif 2020 Commune Meaulne-Vitray (voté à l'unanimité) : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 111 714.29 € en fonctionnement et à la somme de 723 205.06 € en investissement.

g) Election des délégués au SDE03 :

Monsieur le Maire présente les compétences du SDE 03, le rôle des délégués et propose de procéder à l'élection des délégués de la commune.

M. Jacques **BARDIOT** est élu délégué titulaire et M. Jérôme **JOMIER** délégué suppléant au SDE03.

h) Election de nouveaux membres au Conseil d'Administration du CCAS :

M. le Maire propose d'augmenter à six le nombre de membres élus au CCAS. Suite à la démission de Madame Isabelle SILNIQUE, il reste trois sièges à pourvoir.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Sont nommés pour la durée du mandat électoral, en complément des membres désignés lors du conseil municipal du 25 mai dernier : Jacques **BARDIOT**, Arthur **CASAUX** et Karine **KREMER**.

i) Nomination des représentants à l'association du Pays de Tronçais, au Centre Social Pays de Tronçais -Val de Cher, au CNAS :

- Association du Pays de Tronçais :

Sont nommées pour la durée du mandat électoral, Brigitte **TOURRET**, déléguée titulaire et Paula **CHAUSSENOT**, déléguée suppléante.

- Centre Social Pays de Tronçais -Val de Cher :

Sont nommés pour la durée du mandat électoral, Anthony **MERCIER**, délégué titulaire et Marie-Paule **DUBREUIL**, déléguée suppléante.

- CNAS :

Est nommé pour la durée du mandat électoral, Jérôme **JOMIER**.

j) Commissions communales modifications :

Commission cadre de vie : est nommée en plus des membres nommés au conseil municipal du 25 Mai 2020, Brigitte **TOURRET**.

Commission jeunesse, sport, vie associative : est nommée en plus des membres nommés au conseil municipal du 25 Mai 2020, Marie-Paule **DUBREUIL**.

Commission communication, est nommé en plus des membres nommés au conseil municipal du 25 Mai 2020, Anthony **MERCIER**.

Commission enfance : sont nommés en plus des membres nommés au conseil municipal du 25 Mai 2020, Marie-Paule **DUBREUIL** et Alexandre **SOUDRY**.

Commission personnel communal : est nommé en plus des membres nommés au conseil municipal du 25 Mai 2020, Jacques **BARDIOT**.

Commission économique : est nommé en plus des membres nommés au conseil municipal du 25 Mai 2020, Jacques **BARDIOT**.

k) Modification du tableau des effectifs :

Depuis de la démission de Claudine DUPLAIX, adjoint administratif à Vitray, Valérie MASSALVE, adjoint administratif à l'agence postale de Meaulne, assure le remplacement.

M. le Maire propose de supprimer le poste à 10/35^{ème} (poste d'adjoint administratif à Vitray) et le poste à 17/35^{ème} (poste d'adjoint administratif à l'agence postale) pour créer un poste à 27/35^{ème} qui regrouperait les deux postes à partir du 1^{er} Août 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif à 27/35^{ème}.

Questions diverses :

- Les travaux du local de la boule Meulnoise vont reprendre.
- Mme TOURRET demande à avoir des synthèses des réunions de bureau, Mme CHAUSSENOT est chargée de faire un compte rendu rapide et à le diffuser.
- M. JOMIER propose aux élus de visiter les bâtiments communaux puis les chemins.
- La Boucle de Tronçais aura lieu le 10 Octobre 2020, de nouveaux bénévoles seront nécessaires pour assurer le rôle de signaleur pendant la course (condition requise : être titulaires du permis de conduire).
- Mme CHAUSSENOT invite les conseillers municipaux à suivre la page facebook et le site Internet de la commune.
- Réunions à prévoir : commission cadre de vie avant l'été, commission communication pour le petit Meulne-Vitray notamment,
- M. le Maire supprime les réunions publiques de Juillet du fait de l'urgence sanitaire liée au covid 19.

Prochain conseil municipal : JEUDI 02 JUILLET à 19h30

